

E34404

no. a. Gand le 21-4-96.

Procurator Robert William Jacques  
No. 16. 468

**1404-16**  
+ 1404-16  
+ 1404-16

à l'Hoogstraede (cf. jugement)  
n. 5130 (95)

Adm. des biens de l'Etat + 4° D. O.)

est. et transféré au curé de la paroisse de  
Bruges à Gaid. 24/9

Jugement rendu le 28-10-20 à N. E. Drey 44

transcrit à 2152. 28-10-20 à N. E. Drey 44. Rue Berkersdael  
Bruxelles. Rép. p. formale à demande transfert.

E/34404

Acte de l'Etat le 4-4-21 dem. transf. au curé de la paroisse de leur faim, et dem. recu. au sujet des autres formalités à faire remplir par la famille.

S. F. n. 9511. 4-4-21, au Procureur de l'Etat, fait sa. voir que les questionnaires envoyés, ne nous sont pas parvenus; d'autres sont arrivés en retard; impossible de faire accéder l'autorisation de transf., avant que ce document nous parvienne.

P. T. 2044 du 15-2-24 au 15-2-24 (transm. ca comm. ed)

D' T le 9. 2044. F. R.

Acte. n. 19989. le 15-2-24 transm. ca comm. ed (50)

E/C 3668 du 15-2-24 à Odendiehe, demi. excl. ou Teels. (même demi. à Hoogstraede.

Adinkerke le 27. 2. 24 declarat<sup>n</sup> en ret<sup>n</sup> complétée 15

Hoogstaede le 28. 2. 24 declarat<sup>n</sup> en ret<sup>n</sup> complétée 16

E. Q. D. / 4420 du 6. 3. 24 au Muni. ed. et les decl<sup>n</sup>  
des adm<sup>is</sup> com<sup>is</sup> de Hoogstaede. et Adinkerke